



8/ SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ CHÂTEAUBRIANT

Caractéristiques du SASP

Ouvert depuis le 1^{er} mars 2012, ce service a pour objectif d'apporter une aide, un soutien, un accompagnement à des parents en situation de handicap afin qu'ils puissent exercer pleinement leurs compétences parentales.

Le service s'adresse aux familles dont un des parents dispose d'une reconnaissance de son handicap par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), et dont un des enfants vit au domicile parental.

Les familles sollicitant l'aide du SASP doivent résider sur le territoire de la Délégation de la Solidarité de Blain à Châteaubriant. Le SASP intervient également pour des actions de conseil, de prévention et d'information en direction des partenaires, sur toutes questions relatives à la parentalité et au handicap.

L'intervention du SASP auprès d'une famille est prévue pour un an, renouvelable une fois.

✓ Administration

6, rue Brient 1^{er} - BP157
44144 Châteaubriant cedex
Tél : 02 40 81 59 80
Fax : 02 40 81 59 84
email : accueil@ehretia.fr

✓ Service

12, rue Saint-Martin
Appartement A
44110 Châteaubriant
Tél : 02 40 55 54 69

Capacité

Le SASP, agréé pour 10 places, est ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi. Les horaires d'intervention sont adaptables en fonction des situations rencontrées.

Pour mener à bien les actions proposées et accueillir les familles dans un cadre chaleureux et fonctionnel, le SASP dispose d'un appartement situé dans le centre-ville de Châteaubriant. Ce logement comporte une cuisine-salon-salle à manger, une salle de jeux pour les enfants, une salle de bain et deux bureaux.

L'équipe du SASP est composée d'un cadre socio-éducatif, d'une éducatrice et d'une psychologue.

L'accompagnement

L'accompagnement proposé par le SASP vise à ce que les parents exercent pleinement leurs fonctions parentales, et à ce que les enfants grandissent dans un cadre sécurisant et épanouissant.

L'objectif est d'intégrer les parents dans un réseau de proximité et de favoriser l'utilisation des services de droit commun implantés sur le territoire.

En fonction des demandes et des besoins exprimés par la famille, l'équipe adapte la nature de ses interventions (en binôme, seule, sous forme d'atelier, d'espace de parole individualisé, de temps de présence au domicile, de temps d'échange en groupe...).

